



GEM'APPRENDRE

Siret : 811 043 991 00017

DA : 93132007913 (à jour)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de discipline au sein de l'organisme de formation GEM'Apprendre. Il s'applique à tous les apprenants inscrits dans nos formations, ainsi qu'à l'ensemble du personnel intervenant dans l'organisme.

Article 2 : Horaires et assiduité

2.1 Les horaires de formation sont fixés par l'organisme et communiqués à chaque apprenant au début de la session. Il est impératif de respecter ces horaires.

2.2 En cas d'absence, l'apprenant doit prévenir l'organisme dans les meilleurs délais et justifier son absence par un motif valable (maladie, accident, etc.).

2.3 Tout retard répété pourra faire l'objet de mesures disciplinaires.

Article 3 : Comportement et respect

3.1 Un comportement respectueux envers les formateurs, les autres apprenants et le personnel de l'organisme est exigé en toutes circonstances.

3.2 Il est interdit d'adopter des comportements violents, agressifs, discriminatoires, injurieux ou de harcèlement sous quelque forme que ce

soit. Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

3.3 Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou de substances illicites dans les locaux de l'organisme.

Article 4 : Utilisation des ressources et du matériel

4.1 Le matériel pédagogique mis à disposition des apprenants doit être utilisé de manière responsable. Tout acte de vandalisme ou de vol sera sanctionné.

4.2 Les ressources informatiques et les outils de l'organisme doivent être utilisés exclusivement à des fins pédagogiques. L'accès à des sites internet non autorisés ou l'utilisation abusive du matériel informatique peuvent entraîner des sanctions.

Article 5 : Confidentialité et propriété intellectuelle

5.1 Toutes les informations et documents échangés au cours de la formation sont confidentiels et ne doivent pas être divulgués sans autorisation expresse.

5.2 Les droits de propriété intellectuelle sur les contenus pédagogiques restent la propriété de GEM'Apprendre. Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée de ces contenus est strictement interdite.

Article 6 : Sanctions disciplinaires

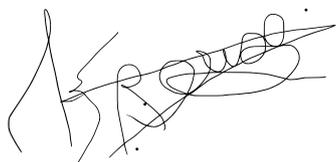
6.1 En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, des mesures disciplinaires pourront être prises par l'organisme. Ces mesures peuvent inclure des avertissements, des suspensions temporaires, voire des exclusions définitives de la formation.

6.2 Les mesures disciplinaires seront prises de manière équitable et proportionnée à la gravité de l'infraction.

Article 7 : Réclamations et suggestions

7.1 Tout apprenant ayant une réclamation ou une suggestion concernant le fonctionnement de l'organisme peut en informer la direction ou adresser un mail à : gem.apprendre.formation@gmail.com

7.2 Les réclamations seront examinées de manière confidentielle et une réponse.



Cynthia ROUX, formatrice et gérante
Gem'Apprendre



Date : *Document actualisé le 05 Janvier 2025*

Lieu de formation :

Le stagiaire,

suivi de la mention « Bon pour accord »